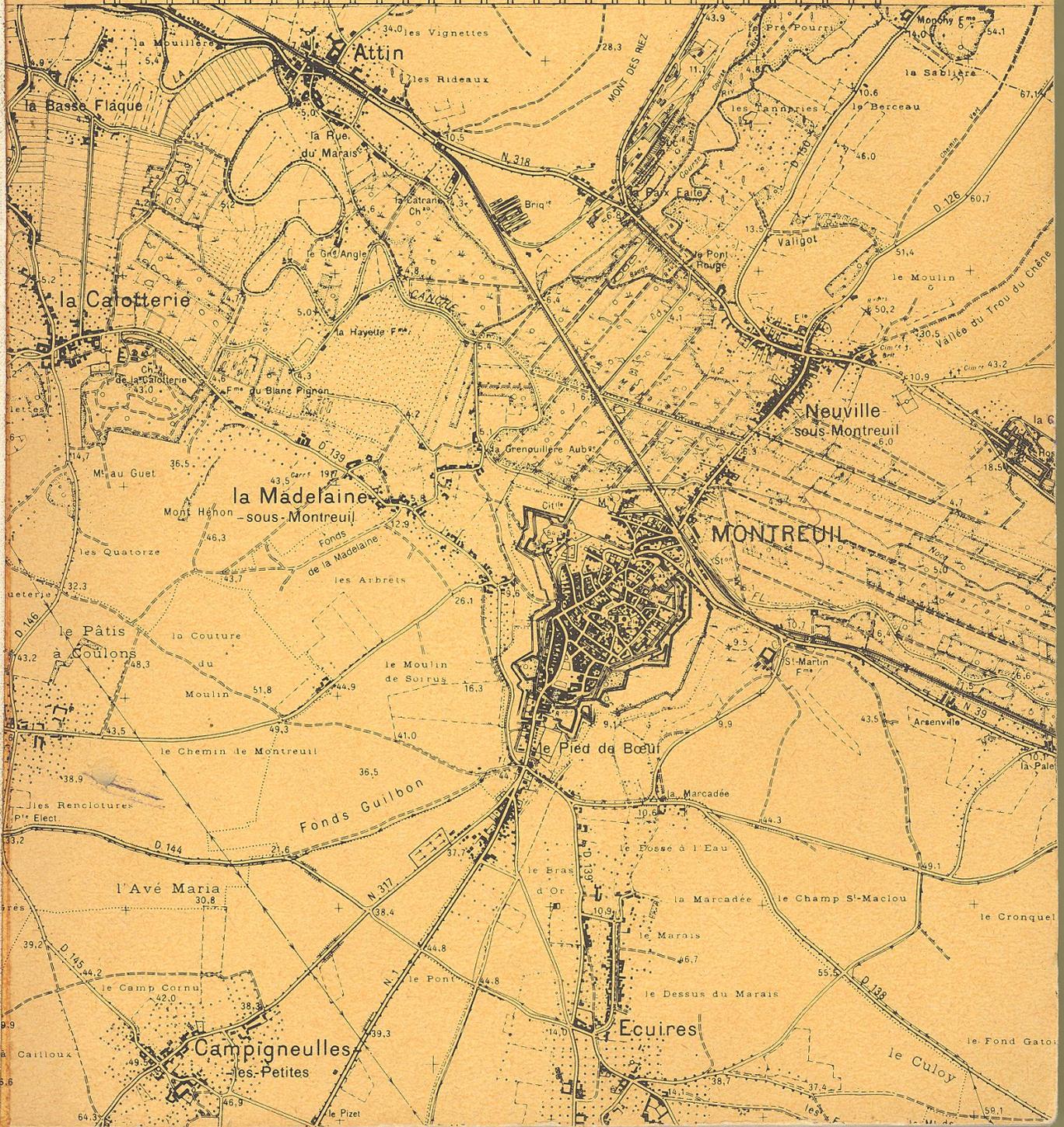


UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LILLE; INSTITUT DE GEOGRAPHIE:
59650 VILLENEUVE D'ASCO

TRAVAUX ET RECHERCHES
DU
Laboratoire de géographie rurale de Lille
SPECIAL PAYS DE MONTREUIL

CAHIER N° 3; 1975



LONGVILLERS (PAS-DE-CALAIS) : PATRIMOINE ET VIE RURALE EN PAYS DE MONTREUIL.

Une journée d'enquête en "rural profond" (1)

Comme l'ensemble de l'Artois et la province du Boulonnais dont il fait partie, le Pays de Montreuil recèle dans ses paysages, dans la structure de ses villages et dans le cadre de ses activités rurales une profonde empreinte historique, remontant parfois aux temps les plus reculés et encore peu perturbée par les bouleversements de la vie contemporaine. Il semblait donc intéressant de s'attacher à l'étude de l'un de ces villages, d'y mesurer l'importance et la variété du patrimoine accumulé au cours des siècles ainsi que les répercussions de ce legs sur la vie rurale actuelle.

I. LONGVILLERS, un petit village de la vallée de la Dordonne.

Niché presque à la source de la Dordonne - l'un des multiples affluents de la Canche sur sa rive droite - (fig 1), mais situé à proximité de la route nationale N.1, le village de Longvillers n'a rien de prime abord qui puisse le distinguer fortement de ses voisins : doté d'un site de fond de vallée, habituel dans la région, il se taille une superficie communale moyenne (1 098 ha) et sa population correspond à peu près à celle des communes avoisinantes (entre 200 et 300 habitants).

On peut brosser le rapide tableau suivant des caractéristiques humaines, sociales et économiques de la commune :

1. Population.

La population totale en 1968 (2) se monte à 297 habitants, mais elle n'atteint plus que 263 habitants en 1975. Cette baisse entre les deux recensements ne fait que confirmer pour Longvillers un phénomène ancien ;

- Fermes :

	Nbre	%
(avant 1871	9	56.3
(1871 - 1914	5	31.3
(1915 - 1948	1	6.3
(1949 - 1961	0	-
(1962	1	6.3
(Total :	16	100.0

Les résidences secondaires ne sont qu'au nombre de 4 en 1968 et les permis de construire demandés depuis lors visent essentiellement à l'amélioration de l'habitat et des conditions de travail des seuls habitants de Longvillers (4) :

- Permis de construire accordés ou en cours depuis 1971 :

(Agrandissements d'habitations	:	4
(Habitations nouvelles	:	3
(Hangars, ateliers	:	5
(Bâtiments agricoles	:	2
(Garages	:	1
(Total :	:	15

3) Propriété.

La superficie communale est divisée pour 1974 en 651 parcelles (5) appartenant à 158 propriétaires, si l'on excepte la commune elle-même et les services publics, possesseurs de superficies minimes. La répartition entre les personnes s'avère très inégale, la toute petite propriété l'emportant de très loin :

- Répartition de la propriété :

(- de 1 ha 60	:	15.20 ha 7
(1.2 ha 21	:	20.30 ha 4
(2.3 ha 19	:	30.50 ha 1
(3.5 ha 13	:	50.80 ha 3
(5.10 ha 19	:	+ 80 ha 1
(10.15 ha 10	:	

Soit, en résumé :

(- 10 ha	:	83.6
(10.30 ha	:	12.2
(+ 30 ha	:	3.2

Mais si l'on s'attache aux superficies possédées, en regroupant les propriétaires par familles, on s'aperçoit que le déséquilibre de la répartition est encore plus manifeste. Trois familles (Delaporte : 252 ha ; de Longvillers : 141 ha ; Van Robais : 116 ha) se partagent la moitié de la superficie communale ; quatre autres possèdent entre 20 et 60 ha : Petit (56 ha), Dumoulin (55 ha), Bataille (52 ha), Haudiquet (26 ha).

L'origine de ces propriétaires est encore très locale. Pour la plupart, ils sont domiciliés dans le Pas-de-Calais et, plus généralement dans le Nord de la France :

	Nbre	%
Pas-de-Calais	113	71.5
Nord	17	10.7
Région parisienne	11	7.0
Somme	7	4.4
Seine-Maritime	7	4.4
autres	3	2.0
Total :	158	100.0

Parmi les résidents du Pas-de-Calais, si seulement 8 % habitent la commune, 83 % se massent dans le Boulonnais et le Pays de Montreuil ; par rapport au total des propriétaires, 52 % habitent Longvillers et les communes immédiatement voisines. Les "forains" gros propriétaires ne sont guère éloignés que de 40 km (Nord de la Somme) et de 80 km (Nord de la Seine-Maritime).

4. Exploitations et exploitants. (6)

Longvillers connaît en ce domaine la même évolution que le reste de la France : diminution du nombre total d'exploitations et augmentation de leur superficie moyenne ; il reflète également l'évolution régionale (7) :

	1955	1970
- de 1 ha	7	1
1.5 ha		2
5.10 ha	4	4
10.15 ha		0
15.20 ha	2	1
20.50 ha	6	6
50.100 ha	4	5
+ de 100 ha	2	3
Total :	25	22

Au cours de la période 1955-1970, trois exploitations seulement ont disparu, ce qui est faible. Des glissements internes se sont effectués, diminuant le nombre d'exploitations dans la catégorie inférieure à 5 ha, l'augmentant au contraire dans les catégories supérieures à 50 ha, alors que les catégories intermédiaires restent stables.

En ce qui concerne le statut juridique des exploitations, c'est le fermage qui domine très largement, mêlé au faire-valoir direct (exploitation mixte) :

	1953		1970	
	commune	% com.	% Région Montr.	
Faire-valoir direct	9	3	13.7	26.2
Fermage	14	6	27.3	73.8
Mixte	—	13	59.0	
(dont FVD >)	—	3	—	—

L'âge moyen des exploitants est nettement plus élevé que dans l'ensemble du canton :

	Nbre	% commune	% canton
< 35 ans	3	13.6	5.7
35 - 49 ans	6	27.2	41.6
50 - 54 ans	2	9.0	10.8
55 - 59 ans	5	22.7	15.1
60 - 64 ans	3	13.6	11.2
> 65 ans	3	13.6	15.5

La plupart, 14 sur 22, travaillent à temps complet ; 8 travaillent à temps partiel, mais pour 4 d'entre eux, l'agriculture reste l'activité principale.

Le nombre des salariés agricoles permanents se monte à 17 en 1970 ; 6 exploitants en utilisent régulièrement, tandis que 12 recourent à la main-d'oeuvre saisonnière.

5. Utilisation du sol et élevage.

La commune présente une répartition des masses de culture stable. Les matrices cadastrales de 1963 et de 1974 donnent en effet les affectations suivantes (5) :

	1963	1974
Terres	711 ha	715 ha
Prés	192 ha	191 ha
Bois	120 ha	120 ha
Landes	10 ha	10 ha
Jardins	8 ha	8 ha

La comparaison des deux derniers recensements agricoles (6) donne des chiffres un peu différents des précédents, puisque la base de comptabilisation n'est plus la commune mais la tête d'exploitation. Elle permet pourtant de juger de la mise en valeur de façon plus détaillée :

SAU	1955	1970		
		Ha	% commune	% canton
Total SAU	-	932	-	-
Total TL	635	680	72.9	66.8
Céréales	375	411	44.0	40.6
Cult. Fourragères	70	66	7.0	6.6
Plantes sarclées				
- fourragères	155	26	2.7	2.2
- non fourragères				
STH	173	246	26.3	32.6
Marâchage	4	11	-	-

La commune s'insère donc sans surprise dans les particularités agricoles générales du Val de Canche où les cultures céréalières et industrielles l'emportent sur l'économie herbagère (7). Toutefois, Longvillers favorise plus la grande culture que la moyenne des communes du canton et consacre moins de surface à ses herbages. La motorisation y fait bonne figure :

Nombre de tracteurs :	1955	-	8
	1961	-	14
	1970	-	31

Pour ce qui est du cheptel, l'élevage chevalin est presque définitivement abandonné, remplacé par l'élevage bovin laitier et engraisseur. Dans la moitié des exploitations, les troupeaux de laitières excèdent 10 unités ; 8 exploitations possèdent des installations de traite mécanique. L'élevage ovin marque une nette reprise :

	1942	1955	1970	
	Nombre	Nombre	Nombre	Exploit. en ayant
Chevaux	117	66	21	4
Bovins	367	386	753	18
- Laitières	-	297	270	18
Porcins	252	307	629	13
Ovins	126	38	149	7

6. Exemples d'exploitations enquêtées.

Deux exploitations ont été plus particulièrement visitées et étudiées, l'une située en bordure même de la Dordogne, l'autre sur le plateau.

a. Ferme du "Moulin de l'abbaye", en bordure de la vallée (1).

C'est le type-même de l'exploitation moyenne (23 ha 35) en fermage, relevant de 3 propriétaires différents locaux (Hucqueliers, Montreuil) ou régionaux (Somme). L'exploitation est éclatée en 4 lots sur la commune, allant de 1 ha à 12 ha de superficie ; le 1/5 est localisé à proximité du moulin, dans la vallée ; le reste s'étend sur le plateau oriental voisin. L'exploitant s'adonne principalement à la culture céréalière (blé, orge) et industrielle (betterave), tout en élevant 26 vaches laitières. Toute sa commercialisation passe par le réseau des coopératives locales. Il n'utilise pas de personnel et tient son exploitation avec son fils marié. Le vieux moulin à eau de l'abbaye, transformé en ferme, n'a plus ni meules ni roue, mais il servait encore à moudre du grain au début du siècle (8).

b. Ferme de la Longueroye, sur le plateau (1).

Il s'agit là d'une très grosse exploitation en fermage, appartenant à une seule et même famille. En 1927, puis en 1945, ses 600 mesures (1 mesure = 42 ares 91) correspondant à un peu plus de 247 ha ont été partagées et dispersées, ce qui fait que l'exploitation actuelle a une superficie inférieure (202 ha). Elle occupe d'un seul tenant le plateau oriental de la commune sur des sols argilo-sableux de très bon rendement. La plus grande partie des terres (80 %) est orientée vers la culture céréalière et industrielle (blé, betterave, pomme de terre, lin) avec pratique de l'assolement triennal ; le reste est en pâturages. Tout en faisant preuve d'une remarquable stabilité dans leurs options culturelles, les exploitants (le père et son fils célibataire de 45 ans) ont varié au cours de ces dernières décennies leurs orientations d'élevage. Le remplacement des 5 attelées de chevaux (12 chevaux encore en 1954) par 5 tracteurs n'est que la rançon du progrès ; mais l'abandon depuis 1969 de l'élevage laitier (60 laitières) pour l'engraissement (120 élèves de 2 ans 1/2 en 1975) s'est fait dans le souci d'une simplification du travail quotidien et de l'allègement de la main-d'oeuvre. Le fils s'oriente vers l'élevage du cheval de course (30 chevaux en 1975). L'exploitation emploie 4 ouvriers agricoles permanents domiciliés au village. La vaste ferme à cour fermée, abritée du vent par ormes et tilleuls, présente des bâtiments d'âges variés, dont certains antérieurs au XVIIe siècle (8).

La plupart des caractéristiques relevées pour Longvillers sont communes à tout le Val de Canche (7) : forte prépondérance des labours, nombre important des grandes exploitations, vieillissement de la population, exode rural, logements anciens.

Pourtant, des signes distinctifs apparaissent dans le détail qui donnent au village une certaine spécificité ; sa "ruralité" d'abord est plus marquée qu'ailleurs avec 57 % d'actifs en agriculture, une faible diminution du nombre des exploitations et une grande ancienneté de l'habitat ; sa "simplicité" foncière ensuite se dégage par la prépondérance de 3 propriétaires et l'existence de "la plus grande ferme du Haut-Boulonnais" (8), la Longueroye ; l'ancienneté de son cadre de vie enfin se manifeste dans des ruines féodales dominant le milieu du bourg et l'appellation particulière d'une ferme, dite "moulin de l'Abbaye".

Tous ces signes incitent à se retourner vers le passé villageois.

II. LONGVILLIERS, une histoire doublement riche depuis le Moyen-Age.

A partir du XI^e siècle, le site privilégié de Longvillers attira successivement l'édification d'une forteresse et la localisation d'une abbaye, toutes deux faveurs des comtes de Boulogne.

1. L'une des places-fortes du Boulonnais (fig. 2) (9).

C'est en 1049 qu'Eustache, comte de Boulogne, fit construire à Longvillers une forteresse. Celle-ci devait lui permettre, ajoutée aux autres places fortes édifiées au même moment à Fiennes, à Belle-Houlefort et à Tingry, de protéger sa capitale des entreprises guerrières de ses voisins les comtes de Flandre et les comtes de Ponthieu (10). Ces forteresses reçurent la qualification de Châtelleries et leurs gouverneurs, nommés primitivement par le comte, eurent le droit de rendre haute, moyenne et basse justice en son nom, contre l'obligation d'entretenir un certain nombre de gens de guerre (11). A Longvillers la forteresse, sous la forme d'une enceinte carrée flanquée de 4 grosses tours rondes, couronna un petit éperon de la rive droite de la Dordonne. La légende veut que Gaodefroy de Bouillon enfant y résida (12). Les gouverneurs en usurpèrent vite la propriété et Longvillers passa en de nombreuses mains au cours du Moyen-Age, avec un domaine foncier très variable. Le village se développa au pied de l'enceinte et l'un des seigneurs, François de Créquy, fit rebâtir l'église à la fin du X^e siècle. L'importance militaire de la forteresse ne fut vraiment utilisée qu'au cours des guerres de religion. Son possesseur

fig 1: LONGVILLERS: UN PETIT VILLAGE DE LA VALLEE DE LA DORDONNE

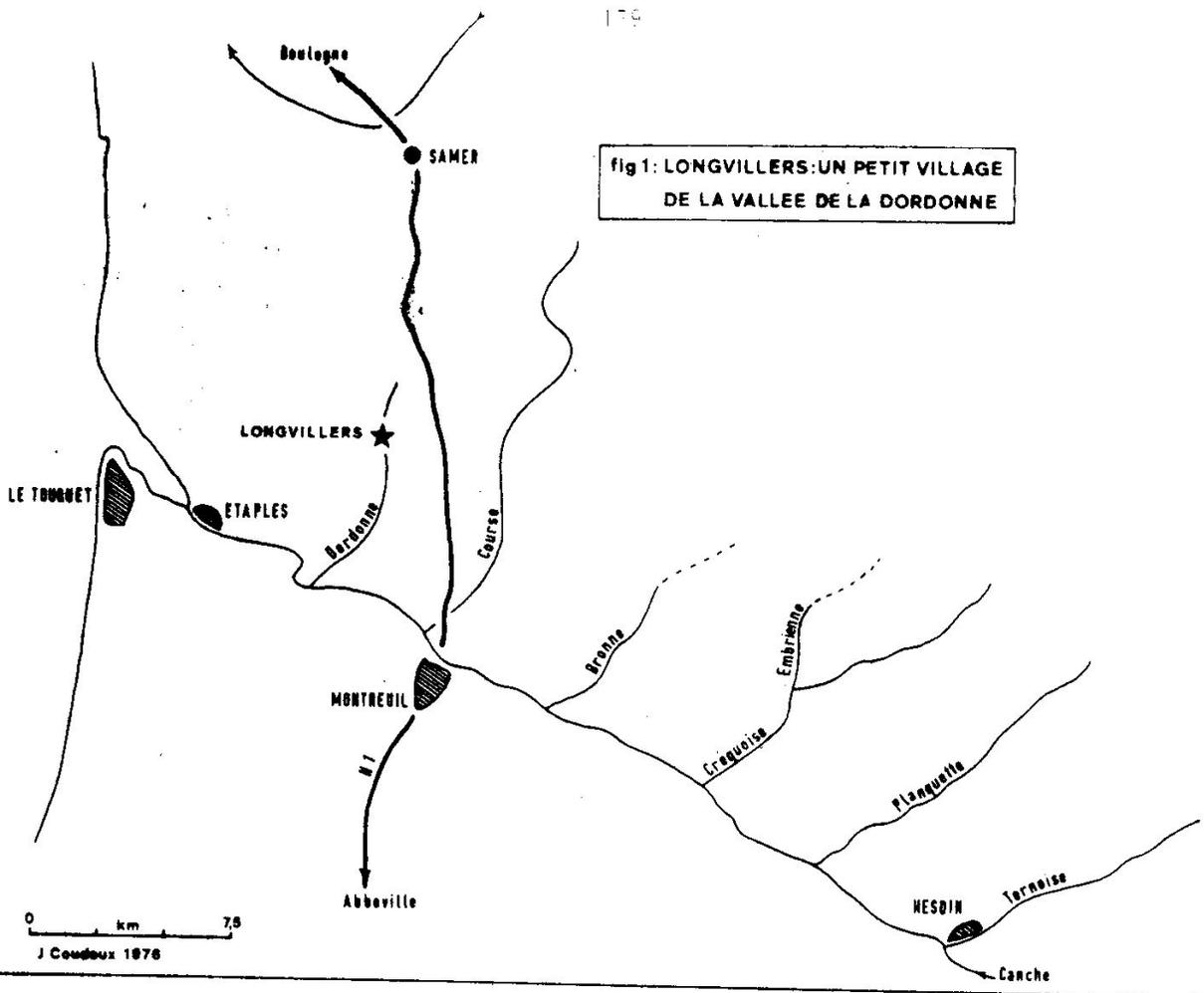
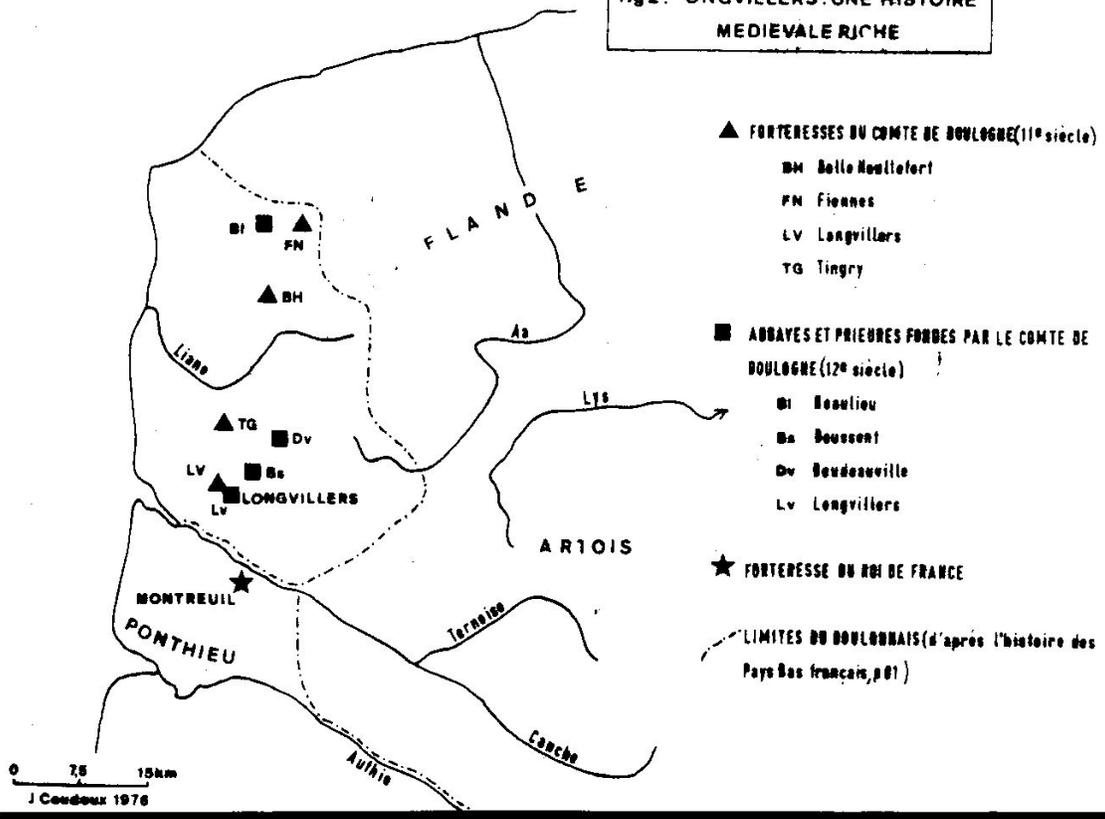


fig 2: ONGVILLERS: UNE HISTOIRE MEDIEVALE RICHE



du moment, Sourhouette du Halde, un "mignon" d'Henri III passé au protestantisme, y subit un siège de huit jours en 1589 et dut finalement capituler sous les coups de l'artillerie des Ligueurs commandés par le gouverneur de Montreuil. C'est au début du XVII^e siècle, vers 1610, que le château revint à François de Bernes ; il devait désormais rester dans cette famille (13). Comme il menaçait ruine vers 1750, on abattit l'ancien corps de la forteresse sauf une grosse tour ronde et on le remplaça par un logis dont la construction était inachevée à la Révolution (14). La famille de Bernes émigra, ses biens furent confisqués et vendus (15), mais la forêt resta en sa possession. Elle put racheter le corps-même du château et ses enceintes en 1853 ; elle revint épisodiquement à Longvillers jusqu'à l'incendie de 1900 qui ravagea tout le Logis (16). Il ne reste plus maintenant que des ruines dominant l'église et le bourg.

2. Une abbaye cistercienne (fig. 2) (17).

L'abbaye fut fondée entre 1132 et 1135 par le comte Etienne de Blois-petit-fils de Guillaume le Conquérant - et son épouse Mathilde (11). Au XVIII^e siècle, le souvenir de cette fondation était si bien disparu que les moines en attribuèrent le mérite à Etienne roi d'Angleterre et à Mahaut, nièce de Gaudefroy de Bouillon (11). Les fondateurs boulonnais favorisèrent également la naissance des abbayes de Beaulieu et de Doudeauville, du prieuré de Beussent (fig. 2) (13). Celle de Longvillers fut confiée à des Cisterciens relevant de Savigny, mais qui s'affilièrent à Clairvaux dès 1147 (18).

Le site choisi convenait parfaitement à une abbaye cistercienne : une vallée sans forte pente dont les versants façonnent une sorte de petit bassin entre Longvillers et Maresville. Il était facile de s'installer près du ruisseau et d'en aménager le cours pour tout à la fois se protéger des inondations et profiter de ses eaux (moulins, viviers).

Le monastère ne nous a malheureusement laissé ni chronique, ni cartulaire, ni archives (12). Son histoire médiévale nous échappe totalement (19). A partir du XVI^e siècle, on sait le nom de quelques uns de ses abbés commendataires, parfois proches de la cour de France (10). L'un d'entre eux se consacra entre 1566 et 1618 à relever de leurs ruines églises et cloîtres, touchés par les différentes guerres (Cent ans, guerres de religion) (11). Mais la plupart s'attachèrent beaucoup plus à la perception de leurs rentes qu'à la bonne gestion du monastère puisque cent ans plus tard celui-ci accusait de nouveau un état de délabrement avancé (20). Les travaux de canalisation de la rivière en particulier, probablement laissés à l'abandon, étaient devenus inefficaces et la communauté, composée de 8 moines, déclara en 1735 : "Le limon est si abondant dans cette petite vallée que le sol a été relevé au point que, dans la

construction des bâtiments de l'abbaye faite depuis 12 ans, on a pris le parti de faire servir les anciens cloîtres de caves et qu'on vient d'exhausser en 1734 le pavé de l'église de 7 pieds" (21). Il semble qu'alors l'abbaye possédait outre les terres proches du monastère et la cense de la Longueroye sur le plateau immédiatement à l'Est, des fermes réparties dans l'ensemble du Haut et du Bas-Boulonnais et un domaine assez important de l'autre côté de la Canche, au Sud de Montréuil (20). Réduite à 5 membres (18), la communauté fut dissoute à la Révolution et ses biens firent l'objet de ventes comme biens nationaux (22). Les bâtiments monastiques récemment reconstruits servirent de carrière de pierre et disparurent du paysage ; le site retourna à la prairie.

3. Un château à Tateville.

Situé à mi-chemin entre le château de Longvillers et l'abbaye, il semble dater du XVIIe siècle. Il était la propriété des familles Liégard et Guizelain (16), et ses terres se répartissaient au Nord de celles de l'abbaye (22). Ce château a presque complètement disparu.

4. Le village lui-même.

Le nom de la commune, dont la première attestation connue figure dans un acte de 1150, apparaît jusqu'à la fin de l'Ancien Régime sous des formes très diverses, diligemment relevées par A. de Calonne (11), le comte de Loïse (23) et M. Gysseling (24) : Lonviler, Lonvilier, Longvilers, Nouvillers, Nonviller. Dans les actes de ventes des biens nationaux, l'appellation est encore variable ; si l'acte concernant la vente de l'abbaye elle-même porte Longvillers, d'autres indiquent Longvilliers, Nouvilliers, Novilliers, Novilliers, Novilliez. L'orthographe est actuellement stabilisée à Longvillers. Senti au XIIe siècle comme un composé de *Long* et de *viller*, on le traduit alors par *Longum villare* - le toponyme signifierait selon M. Gysseling "Longue ferme" (25).

Longvillers est un petit village féodal groupé au pied de sa citadelle et doté d'une église reconstruite au XVe siècle par l'un de ses seigneurs. L'agriculture ne semblerait pas avoir été la seule occupation de ses habitants et Longvillers aurait été au XIIe siècle l'un des petits centres d'industrie drapière du Ternois (26).

Au moment de la Révolution, la propriété paysanne y avait déjà de l'importance : les moines avaient pour voisins immédiats 5 propriétaires nobles et 6 propriétaires roturiers, dont certains vraisemblablement agriculteurs (22).

L'originalité de Longvillers tient au fait que les périodes médiévale et moderne ont durablement marqué ses paysages comme la struc-

ture de sa vie quotidienne.

III - LES MARQUES DE L'HISTOIRE MEDIEVALE ET MODERNE DANS LE PAYSAGE ET LES STRUCTURES DE LONGVILLERS.

Ce ne sont pas seulement les "monuments" de Longvillers qui perpétuent le souvenir de ses activités passées, mais encore le caractère demeuré agreste de la vallée de la Dordogne, les appellations dont usent les villageois à l'égard de leur terroir, la façon aussi dont ils se sont réparti terres et occupations dans le cadre communal. Ces marques sont plus ou moins visibles et sensibles, plus ou moins importantes aussi quant à leurs conséquences.

1. L'aspect "monumental".

a. Un château en ruines.

Sur la colline un peu au Nord du village, quelques pans de murs et une grosse tour dont les parties les plus anciennes remontent au XVI^e siècle (16) dominant encore des restes de fortifications.

Le château lui-même - celui du XVIII^e siècle - qu'on atteignait après avoir passé un fossé et une porte encadrée de deux grosses piles de brique, s'écroule maintenant peu à peu, alors que d'après la reproduction de 1895 qu'en propose Rodière (27), il était encore habitable avant son incendie.

L'enceinte extérieure de la vieille forteresse était encore à peu près intacte du côté oriental en 1818 (28) et encore très bien conservée en 1862 (10) ; un siècle plus tard, elle est à peu près ruinée. Les quatre tours qui la défendaient au Sud sont écroulées ou absorbées, pour l'une d'entre elles, dans les constructions villageoises (fig. 5).

La description de l'enceinte principale faite par Rodière en 1933. est encore à peu près valable (12). Constituée de grès à l'extérieur, de craie taillée à l'intérieur, avec une courtine soutenue par des contreforts de brique, elle est relativement bien conservée - bien que rasée au niveau du sol - sur sa face Sud et constitue une sorte de balcon au-dessus du village ; elle s'est écroulée à l'ouest mais est encore soulignée par une forte dénivellation et une ligne d'arbres ; son angle sud-ouest est ponctué par les ruines d'une grosse tour d'où l'on pouvait tirer au canon ; au Nord, on devine encore son dessin dans la limite arborée d'une pâture et la présence au milieu de cette haie de la base d'une petite tour ronde ; à l'Est se trouvaient les dépendances du château moderne (granges, étables), utilisées encore pour certaines à l'heure actuelle (fig. 5).

b. Une très belle église.

L'église fut en partie reconstruite en craie taillée grâce à la munificence de François de Créquy, seigneur de Longvillers, entre 1473 et 1518 (29), au cours de cinq campagnes de travaux successives (30). Elle est considérée comme la plus belle église rurale de style flamboyant du canton d'Etaples (14), du moins pour ce qui est du choeur, du transept et des croisillons. Elle forme une croix latine et son clocher hexagonal, achevé en 1512 (31) passe pour une curiosité. Il n'abrite plus de l'antique sonnerie qu'une seule cloche, les autres ayant été fondues au cours des guerres de religion (32). L'intérieur de l'église est orné d'une verrière du XVe siècle (33), de clés de voûtes armoriées et de 11 pierres tombales enchâssées dans les murs des chapelles du transept : 6 d'entre elles ont été retirées du dallage de l'église où elles s'usaient à l'initiative de François de Bernes, marquis de Longvillers, en 1920 (34) ; les 5 autres, dispersées depuis la Révolution ont été remises également par la famille de Bernes (35), restée très attentionnée pour ses ancêtres et leur mémoire en des lieux qui furent leurs.

c. Les restes d'une abbaye.

La destruction systématique de l'abbaye cistercienne après la Révolution n'a pas pour autant fait disparaître tous les bâtiments qui en relevaient. Si l'ensemble monastique (église, cloîtres, dortoirs, etc..) a été rayé du paysage, il n'en a pas été de même pour les constructions à usage agricole, en particulier le moulin de l'abbaye et la ferme de la Longueroye.

Le moulin (36) servit comme tel jusqu'au début du XXe siècle, puis fut transformé en ferme. Il a gardé l'allure de sa fontion ; le rez-de-chaussée formait le moulin sur une dérivation de la Dordonne, et c'est à l'étage, gagné par un escalier de grès mais qui vient d'être cimenté (1) que se trouve le logis. Tout a gardé un caractère ancien ; la charpente, les murs épais de plus d'un mètre, les fenêtres restées petites.

La ferme de la Longueroye (37) a conservé elle-aussi beaucoup de son caractère ancien. On y entre par une grand'porte en plein cintre, frappée d'un écusson monastique du XVIIe siècle. La cour intérieure étonne par ses proportions, un quadrilatère de près d'un hectare. De l'ensemble des bâtiments fermant cette cour se dégage une grange monumentale, la plus vaste et la plus belle de tout le Pays de Montreuil (38).

C'est le type-même de la grange cistercienne, avec ses murs épais en blocage de grès et de calcaire, ses contreforts extérieurs, son toit élevé, son immense vaisseau intérieur à trois nefs divisé en quatre travées par trois arcs brisés et contreboutés, montant jusqu'au faîte, sa grandiose charpente en chêne. Son allure et ses proportions (62 m de long, 17 m de large, 12 m de haut, des murs épais de plus d'un mètre) ont longtemps porté à croire qu'il s'agissait d'une ancienne église ; mais elle ne tranche que par ses dimensions sur les autres granges monastiques de la région, l'Abiette à Attin et Brunehautpré à proximité de Campagne-les-Hesdin. Elle pourrait être, dans ses parties les plus anciennes, de la fin du XIIe siècle ou du début du XIIIe siècle, mais l'ensemble a été remanié à maintes reprises. D'autres parties de la ferme remontent au XIVe siècle, comme le prouve la trouvaille fortuite de monnaies de la première moitié de ce siècle lors de la démolition d'un mur en 1913 (39). La comparaison du plan de la ferme sur le cadastre napoléonien et sur le cadastre actuel permet de constater que les bâtiments se dédoublaient au Nord, tout contre, en une "Petite Longueroye" aujourd'hui disparue.

Le mur de clôture de l'abbaye n'a pas totalement disparu. On en trouve encore des morceaux, le plus souvent discontinus, le long du cours de la Dordonne entre Tateville et Maresville et le long du chemin qui traverse la Dordonne et mène à la "ferme de l'abbaye". Celle-ci était accolée à l'extérieur du mur, et en intègre une partie dans ses annexes (fig. 3 a).

d) Les constructions villageoises.

Les pierres des enceintes du château et des bâtiments monastiques ont servi à réparer, agrandir ou construire à neuf maintes maisons du village. Au début du siècle, on peinait déjà à lire les dates qui avaient été inscrites sur des pierres saillantes encastrées dans la maçonnerie de brique des cheminées ; celle de 1795, encore lisible alors, était significative (16). Quelques intérieurs recèlent actuellement des marques tangibles, telle cette maison proche du site abbatial dont le seuil et une marche de la cave ne sont autres que les pierres tombales - que l'on croyait perdues (16) - d'abbés du début du XVIIe siècle (8). De l'abbaye, on retrouve également des restes architecturaux (chapiteaux, fûts de colonnes) dans les églises environnantes (Brexent, Maresville) ou chez des particuliers (8) ; des restes sculpturaux à Montreuil sous la forme d'un retable de pierre du XIIe siècle (14).

2. L'aspect du site.

Même s'il n'en reste plus pierre sur pierre, les "abbayes disparues" laissent toujours des traces, ne serait-ce que dans la façon particulière dont elles ont aménagé leur environnement immédiat. En outre, des signes difficilement perceptibles au sol peuvent être suffisamment spécifiques pour être repérables sur les photographies aériennes du site, à preuve ensuite de les attester par des fouilles (40). L'abbaye de Longvillers n'échappe pas à ces fausses disparitions.

a) Topographie et aménagement du site.

La petite cuvette de la vallée de la Dordogne dans laquelle elle s'est enchâssée porte des marques très significatives (fig 3a). A la cote 25, le cours de la rivière fait brusquement un angle droit ; le cours principal qui longeait à cet endroit le versant gauche gagne le versant droit au plus court, tandis qu'un petit ru temporaire serpente dans une prairie à partir du "moulin" (fig. 3a, 10/1) et rejoint la Dordogne en contrebas, à 250 m de là ; un peu en amont, entre le coude de la rivière et le moulin, subsiste un chenal empierré que les paysans appellent "la fausse rivière" (1). Les eaux de la Dordogne avaient donc été capturées à la cote 25, pour courir au pied du versant aménagé par un rideau et alimenter le moulin de l'abbaye. Mais là n'était pas la seule utilisation de la dérivation. Au Sud du moulin, elle ne coulait pas contre le versant mais au milieu de la vallée, séparant une prairie relativement bien drainée d'une autre actuellement très humide, étirée le long du versant gauche également aménagé par un rideau. Nul doute que chacune des prairies, comme il sera précisé ultérieurement, avait sa destination propre. Les travaux de drainage, peut-être effectués en même temps que la reconstruction des bâtiments conventuels au XVIII^e siècle, ont eu une efficacité durable puisque, au dire du fermier actuel de moulin, la grande prairie qui s'étend sous ses fenêtres entre le coude de la rivière et le chemin qui mène à la Longueroye est remarquablement sèche. Le moulin à eau était curieusement doublé, juste derrière lui, par un moulin à vent situé à flanc de coteau ; la butte de ce moulin figurait au cadastre napoléonien comme "motte de l'ancien moulin de l'abbaye" (28) ; elle fait encore une boursoufflure sur ce versant.

b) Emplacement de la "clôture".

De l'aire occupée par la "clôture" de l'abbaye, on ne peut avoir qu'une idée imprécise si l'on se réfère aux seules traces bâties subsistantes (fig 3a). Mais de précieuses indications supplémentaires nous sont fournies à la fois par la toponymie cadastrale actuelle, par la phy-

Fig. 3 : LONGVILLERS, SITE D'UNE ABBAYE CISTERCIENNE DISPARUE.

Fig. 3a : Traces actuelles de l'abbaye dans le paysage et la toponymie.

A. Dans le paysage.

1. Cours principal de la Dordogne
2. Cours dérivé de la Dordogne vers le moulin et les viviers.
3. Prairie sèche.
4. Ligne d'arbres.
5. Aménagement du bas de pente par des rideaux.
6. Traces du mur de clôture.
7. Tracé supposé du mur de clôture disparu.
8. Motte de l'ancien moulin (à vent) de l'abbaye.
9. Butte anthropique.
- 10/1 Moulin (à eau) de l'abbaye.
- 11/2 Grange ancienne
- 12/3 Ferme de la Longueroye.

B. Dans la toponymie.

13. sous-section du cadastre.
- 14/I Ancienne abbaye de Longvillers.
- 15/II L'Abbaye
- 16/III Le chemin des Moines.
17. Chemin rural dit de l'abbaye.
18. Chemin rural dit chemin des moines.
19. L'Abbaye, hameau.

Fig. 3b : Traces de l'abbaye décelées sur les photographies aériennes.

A. Clichés panchromatiques.

1. Chemins.
2. Rivière.
3. Lignes de végétation (arbres, haies).
4. Trace circulaire.

B. Clichés infra-rouge.

5. Traces claires ou foncées.

C. Quelques suppositions.

6. A. Viviers.
- B. Chemin allant du monastère au moulin
- C. Bâtiments monastiques
- D. Eglise abbatiale
- E. Jardin du Prieur
- F. Verger-potager de l'abbaye.

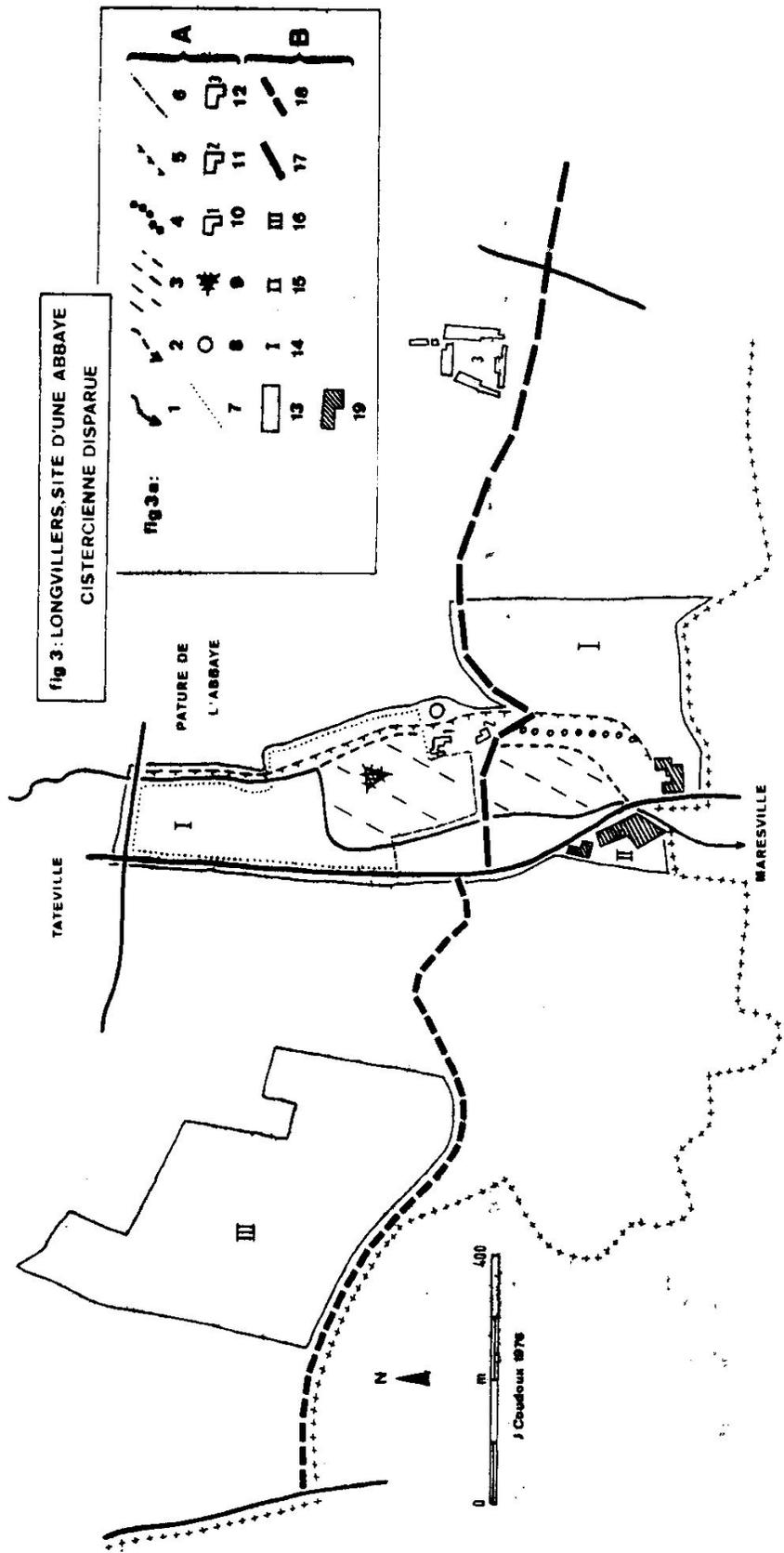


fig 3: LONGVILLERS, SITE D'UNE ABBAYE CISTERCIENNE DISPARUE

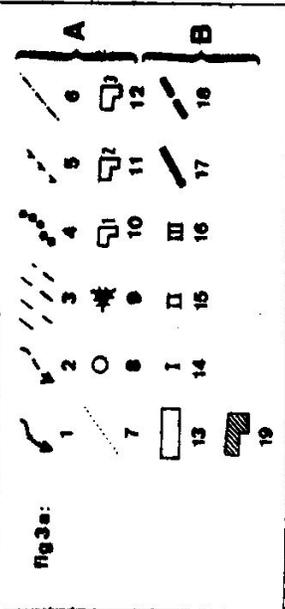
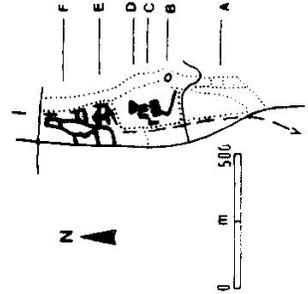
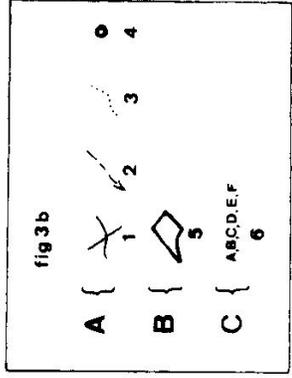


fig 3a: TRACES ACTUELLES DE L'ABBAYE DANS LE PAYSAGE ET LA TOPONYMIE

fig 3b: TRACES DE L'ABBAYE SUR LES PHOTOS AERIENNES



J. COUDOUX, 1976

sionomie des lieux sur les photographies aériennes (41) et par les descriptions des biens rédigées en 1791 (22). Le cadastre de 1951 dénomme "ancienne abbaye de Longvillers" toute la partie de la vallée au Sud du chemin faisant face à Tateville. C'est à l'intérieur de cette sous-section que devait se situer l'ensemble clôturé de l'abbaye cistercienne. Le mur, d'après les éléments subsistants, était construit à la manière du pays avec une forte base en grès séparée de la partie supérieure en craie taillée par un double lit de brique. Il peut être suivi ou restitué, en toute hypothèse, de la façon suivante (fig. 3a) : si l'on part, au SE, du moulin qui en inclut des parties importantes dans ses annexes, on suit au Sud le chemin de la Longueroye puis, à l'ouest, la rive gauche de la Dordonne ; il semble de ce côté qu'en un certain point, le mur enjambait la Dordonne pour suivre le chemin de Tateville à Maresville ; il longeait au Nord, au niveau de Tateville, le chemin de traverse qui ne serait autre que l'ancien chemin d'accès à l'église abbatiale (42) pour ensuite, à l'Est, suivre la rive droite de la Dordonne et enjamber la rivière un peu avant la dérivation ; il prenait alors le versant à mi-pente (43) et faisait un dernier angle droit au niveau du moulin situé hors-clôture.

c) Localisation des bâtiments abbatiaux et des annexes.

L'examen attentif des photographies aériennes et principalement des clichés infra-rouge nous permet d'émettre des hypothèses sur l'organisation de l'espace abbatial "intra-muros" (fig. 3b). Si les clichés panchromatiques nous amènent à préciser par le biais des lignes de végétation (haies ou lignes arborées), le tracé possible de la clôture, ils nous permettent aussi de mieux saisir le contraste, au Sud du chemin de la Longueroye, entre la prairie sèche occidentale et la prairie humide à l'Est de la dérivation ; celle-ci est traversée, du Nord au Sud, par une ligne d'arbres rectiligne, poursuivie vers l'Est par trois lignes de végétation séparant quatre "casiers" presque identiques ; s'agirait-il des anciens viviers ? (fig 3b, 6/A). Les clichés infra-rouge nous rendent possible une analyse beaucoup plus fine de la texture des différentes prairies. Celle-ci présente des anomalies : lignes claires signalant une pousse plus abondante de l'herbe dans la prairie au Nord de la dérivation, lignes sombres révélant une certaine humidité du sol dans la prairie au Sud de la dérivation. Les lignes sombres sont organisées en bancs et en quadrilatères épais, à proximité de la butte arborée (fig. 3b, 6/D) occupant le centre Nord-Est de la prairie et dont on dit dans le pays qu'elle serait le reste de l'église abbatiale (1). Ces lignes pourraient bien, étant donné le schéma classique des abbayes (44), revêler les sub-

structures enterrées des anciens bâtiments monastiques ; la juxtaposition de deux quadrilatères suggère assez bien la répartition des éléments conventuels autour de deux cloîtres (fig. 3b, 6/C) ; une trace menant au moulin pourrait localiser le chemin reliant l'abbaye à ses annexes proches (fig. 3b, 6/B). La prairie au nord de la dérivation, dénommée "jardin de l'abbaye" dans les textes anciens (42) se décompose également en zones différentes ; celle présentant une sorte d'X à proximité des bâtiments conventuels bien que de l'autre côté de la Dordogne, fait penser à un jardin organisé : serait-ce le jardin "à la Française" du Prieur (fig. 3b, 6/E) ? Le reste, divisé en parcelles de grandeurs et de formes diverses pourrait regrouper le verger-potager des moines (fig. 3b, 6/F).

Pour être vraisemblables, ces observations n'en attendent pas moins le contrôle au sol par des fouilles systématiques.

3. Les appellations locales.

Le cadastre actuel (5) n'est pas sans rappeler, par certains de ses toponymes, la variété du passé communal.

C'est l'*abbaye* qui laisse le plus de traces dans les noms de sous-sections et les noms de chemins. Trois sous-sections la rappellent : celle de "l'ancienne abbaye de Longvillers", qui couvre l'ancien site abbatial ; celle de "l'abbaye" qui correspond à un petit groupe de maisons (les anciens "familiers" de l'abbaye ?) entre Tateville et Maresville ; celle enfin du "chemin des moines", la plus vaste, qui s'étend sur le plateau occidental (fig. 3a, 14, 15, 16). Deux chemins aussi ont été suffisamment empruntés par les moines pour que la mémoire publique en conserve le souvenir : l'un menait à la Longueroye, (le "chemin de l'abbaye"), l'autre permettait aux religieux de gagner Etaples (le "chemin des moines"). (fig. 3a, 17, 18).

Les *châteaux* ont laissé moins de traces toponymiques. Le nom-même de celui de Tateville nous est parvenu déformé sur les cartes de l'IGN en Cateville ; il s'agit probablement d'une mauvaise lecture du cadastre napoléonien, le T majuscule y étant fort peu lisible. Le château-forteresse n'a légué au cadastre que le toponyme de "la justice" affecté à un quartier rural du Nord-Ouest de la commune ; là était localisé le gibet, signe et effet de la justice seigneuriale.

Les toponymes rappelant une *couverture boisée* ancienne sont nombreux, une dizaine au moins. Pour certains, nous savons qu'ils révèlent des défrichements du XIXe siècle, puisqu'ils apparaissaient encore sous forme de bois dans les déclarations de biens de 1791 (45) : le bois du

Plouy au Nord du château, le bois des Rigneux contre la forêt de Longvillers, le bois de la Longueroye, un peu au Nord du corps de ferme, le bois Robine faisant partie du bois de Griboval, au Sud-Ouest de la commune (fig. 4). D'autres par contre révèlent des défrichements plus anciens, la Bouloye par exemple, mentionnée comme terre à labour de la Longueroye en 1791 (22).

Le territoire communal devait comporter un certain nombre de moulins, moulins à eau au fil de la Dordogne, moulins à vent sur le plateau. Ceux-ci sont rappelés par trois toponymes du plateau occidental : Moulin Rouge, Moulin Pierre Chot, Moulin Benjamin. Ce dernier n'a dû disparaître que récemment, car des traces au sol le signalent encore sur les photographies aériennes. Mais nous avons vu que deux moulins faisaient partie des biens de la famille de Bernes au moment de la Révolution (15) et que l'abbaye en possédait également deux jointifs (22).

4. Les types de propriété .

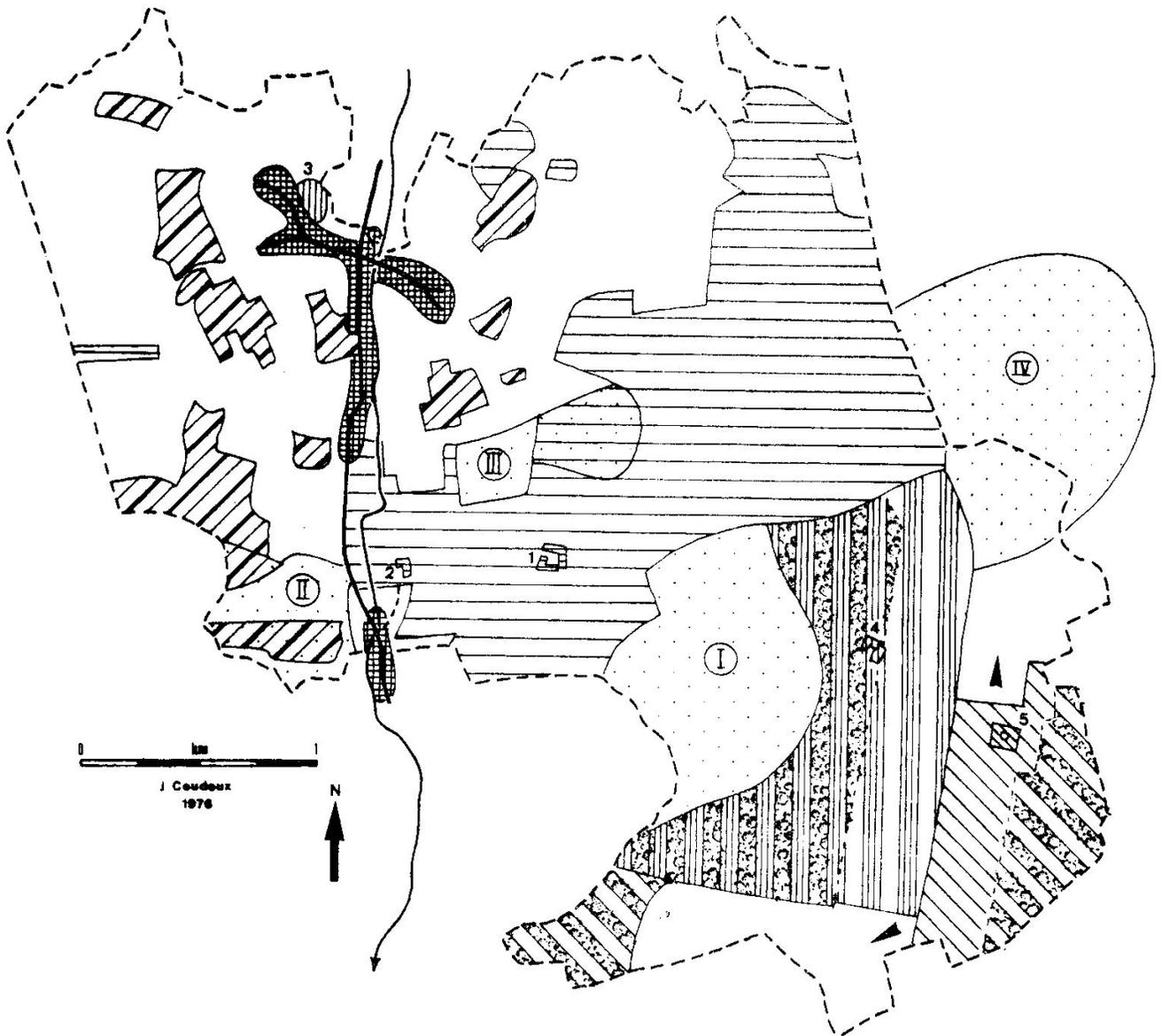
C'est dans la répartition actuelle de la propriété (5) que l'histoire a laissé ses marques les plus durables, à tel point qu'on pourrait presque soutenir que rien n'a changé depuis le XVIIIe siècle. L'immobilisme caractérise en tous les cas la moitié au moins de la superficie communale.

L'origine de la toute petite propriété n'a pas été contrôlée. Elle existait avant la Révolution à proximité de la Dordogne, à preuve les noms de villageois cités dans les déclarations de biens de 1791 (22). Comme partout en France, elle a été considérablement accrue par le biais de la vente des biens nationaux et leurs divisions familiales postérieures. Pour la commune, deux exemples sont à cet égard significatifs, le premier d'une volonté de morcellement des lots vendus, le second de la destinée ultérieure des surfaces boisées.

A dessein, la basse-cour du château a été divisée et vendue en 18 lots, afin d'éviter toute reconstitution de la forteresse (12). Les bois, ceux provenant de l'abbaye en particulier, semblent avoir été vendus par blocs à des marchands de la région (22) ; mais ceux-ci, après les avoir exploités et défrichés, les ont revendus en petites parcelles au cours du XIXe siècle. C'est probablement le cas du Bois des Rigneux, actuellement en possession de 10 familles différentes. Les autres anciens bois présentent le même type de morcellement.

En ce qui concerne les propriétés moyennes, aux parcelles très dispersées (cas de la famille Dumoulin, fig. 4), certaines existaient peut-être déjà aux mains de "laboureurs" à la fin du XVIIIe siècle. On peut en tous les cas noter parmi les noms de notables villageois de la pé-

Fig 4: ETAT ACTUEL DE LA PROPRIETE ET PERMANENCES HISTORIQUES A LONGVILLERS



- | | | | |
|---|---|-----|--|
| | Propriété de la famille Delaporte | | village |
| 1 | ferme de la Longuevoye, grange cistercienne | | forêt actuelle |
| 2 | ferme du moulin de l'abbaye | | Bois ayant appartenu à l'abbaye de Longvillers et défrichés au cours du 19 ^e siècle |
| | Propriété de la famille de Longvillers | I | bois des Rigieux |
| 3 | site du château | II | bois de Griboval |
| 4 | ferme de Bois (1911) | III | bois de la Longuevoye |
| | Propriété de la famille Moreau-Van Robals | IV | bois de la Meimaison |
| 5 | ferme de la Forêt (1855) | | |
| | Propriété de la famille Dumoulin | | |

riode révolutionnaire ceux d'un sieur Dumoulin, procureur de la commune et d'un sieur Haudiquet, tous deux cosignataires en 1789 du renouvellement du bail du fermier du château (15).

La *grande propriété* (fig. 4) se caractérise vigoureusement par son immobilisme et sa continuité évidente avec les structures du XVIIIe siècle. Pour ce qui relève de l'ancien château, la famille de Bernes de Longvillers, dont l'habitat principal est surtout maintenant le château du Broutel à Rue, n'a pas pour autant quitté Longvillers ; elle y a gardé sa forêt, dite de Longvillers, et à même racheté une partie de son ancienne demeure (46). L'autre partie de la forêt de Longvillers située à l'Est de la R.N. 1 était possédée au début du siècle par le comte de Montbrun, châtelain à Recques (8) ; elle est maintenant propriété d'une famille au nom bien connu dans la région depuis le XVIIe siècle, les Van Robais. Quant aux terres issues de la vente des biens de l'abbaye, elles n'ont pas, elles non plus, subi de morcellement important : elles sont passées presque intégralement, en 1792 (22), dans les mains de la famille Delaporte et elles n'ont pas changé de propriétaire depuis lors ; le moulin des moines de l'abbaye et quelques mesures de terres avaient été vendues à part mais, à l'occasion d'une succession, la dite famille put les racheter (8), rétablissant ainsi en bonne partie l'assise territoriale de l'abbaye.

En conséquence, la superficie de la commune présente actuellement deux moitiés très contrastées (fig. 4). La partie Nord-Ouest est le domaine de la toute petite propriété constatée précédemment (47) et c'est dans cette zone également que se localise la propriété moyenne, au demeurant très dispersée. La partie Sud-Est, elle, appartient presque intégralement aux trois grands propriétaires déjà nommés. Les biens de chacun se répartissent en grandes masses d'un seul tenant. La plus remarquable de ces masses est celle de la propriété de la famille Delaporte, donc celle représentant la "pérennité" de l'abbaye de Longvillers ; ses terres prennent la commune en écharpe d'une limite à l'autre et la divisent littéralement en deux.

5. Les grandes exploitations.

La massivité de la grande propriété se répercute directement dans la géographie actuelle de l'exploitation.

Avec ses 202 ha, *la Longueroye* (fig. 4, ferme 1) est non seulement la plus grande exploitation de Longvillers, mais aussi l'une des plus importantes du Pas-de-Calais. Elle est aussi remarquablement stable que la propriété qui la soutend et a traversé les siècles sans grandes

péripiéties. Elle correspond à peu de choses près à la cense abbatiale ancienne et ses orientations économiques actuelles ne sont pas foncièrement différentes de celles relevées en 1728 (20). Elle a depuis lors triplé sa superficie en herbe (20 % contre 7 %) et ajouté des cultures industrielles aux cultures céréalières traditionnelles (blé, avoine, escourgeon). La stabilité des fermages est l'une de ses constantes qu'il faut souligner. Six fermiers seulement se sont succédés depuis 1790 : la famille Demerval a occupé les lieux pendant plus d'un demi-siècle (1799-1853), la famille Delaporte en a fait presque autant (1874-1921) (8) et la famille Breton qui l'exploite actuellement est dans la place depuis 1925, donc depuis 48 ans déjà ; des "deux maîtres", comme disent les gens du pays (1), le plus jeune a 45 ans ; sauf imprévu, c'est donc cette famille-là qui aura sous peu la palme de la continuité. Toutefois, cette stabilité s'avère pour la Longueroye une caractéristique ancienne : une seule famille semble-t-il, malgré la multiplicité normale des apparentements, a figuré comme chargée de l'exploitation de la fin du XVIIe siècle à la Révolution (8). Il n'est guère étonnant que les fermiers actuels, faisant fi des "nouveau-tés" possibles dans l'économie rurale, jouent la "routine", tant ils sont sûrs de la continuité historique de leur domaine et de la constance de sa haute rentabilité céréalière (1).

La "*ferme de la forêt*" (fig. 4, ferme 5) par contre (107 ha) est bien différente de la Longueroye. C'est une exploitation toute récente puisqu'elle résulte du défrichement d'une partie de la forêt de Longvillers par le comte de Montbrun au début du XIXe siècle. Ses bâtiments ont un peu plus d'un siècle (1855). Une autre ferme de défrichement lui fait face, d'ailleurs, de l'autre côté de la R.N. 1 : c'est la "*ferme du Bois*" (fig. 4, ferme 4), fruit d'un défrichement exécuté par le marquis de Longvillers à la fin du XIXe siècle, le corps de ferme datant de 1911. L'exploitation fait 72 ha (48).

Deux de ces fermiers, on s'en douterait, se partagent le pouvoir communal. M. Breton-père, "notre fermier et laboureur de notre ferme de Longueroye", comme auraient pu dire les moines de Longvillers (49), est une sorte de gentleman-farmer. Il a été maire de la commune pendant 36 ans, de 1935 à 1971.

La forte "ruralité" perçue dans les diverses statistiques correspond donc à une réalité profonde, à une sorte d'émergence pour ne pas dire toute-puissance des forces du passé sur les différentes structures actuelles de Longvillers. Loin d'être une tare, cette caractéristique pourrait bien être une chance pour la commune dans les années qui viennent. Elle est en tous les cas à prendre en considération et, dans

une mesure raisonnable, à sauvegarder.

IV. POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LONGVILLERS.

La richesse du legs architectural médiéval et moderne parvenu à la commune actuelle n'a pas échappé aux professionnels en la matière, archéologues et historiens de l'art. La sauvegarde de ce patrimoine est ainsi intervenue dès le début du XXe siècle.

1. La sauvegarde officielle : des "monuments historiques".

La Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais a, par ses efforts scientifiques depuis le XIXe siècle (50) et, en leur temps, ceux de R. Rodière, amplement contribué à la préservation du patrimoine régional.

Les classements n'ont pourtant commencé à intervenir en nombre qu'à partir du début du XXe siècle. Auparavant, seuls avaient été classés des monuments urbains (beffroi d'Arras, églises et maisons de St Omer, Aire, Lillers) ou des restes préhistoriques (menhir, dolmen, cromlech). Entre 1900 et 1914 apparurent de nombreux classements d'églises, le plus souvent rurales. *Le château* de Longvillers est avec celui de Beaurainville, traité en même temps que lui, l'un des premiers du Pas-de-Calais à avoir été sauvegardé ; il figure comme "site classé" à titre de "ruines" depuis le 30 avril 1919 (51). On ne trouve retenus avant lui que des fortifications urbaines (Boulogne, Montreuil) et le château proche de Montcavrel (1915). La mention "site classé" est un peu restrictive : elle ne sauvegarde officiellement, dans le cas du château, que ses fortifications et l'aire contenue à l'intérieur des murs (4).

L'église, elle, si elle n'a figuré que plus tard dans la liste de classement, l'a fait sous la forme de "monument historique", le 5 août 1932, ce qui entraînait pour son environnement un vaste aire de sauvegarde (52), à 500 m à la ronde (fig. 6).

Et c'est à l'heure actuelle au tour de la *grange de la Longueroye* (38) d'être proposée pour le classement ; le dossier de demande en ce sens est, semble-t-il, en très bonne voie (53).

2. La sauvegarde "vécue" au sein de la commune.

Le classement de l'église fait, cela va de soi, peser ses contraintes sur une bonne partie du village (fig. 6), entraînant des demandes

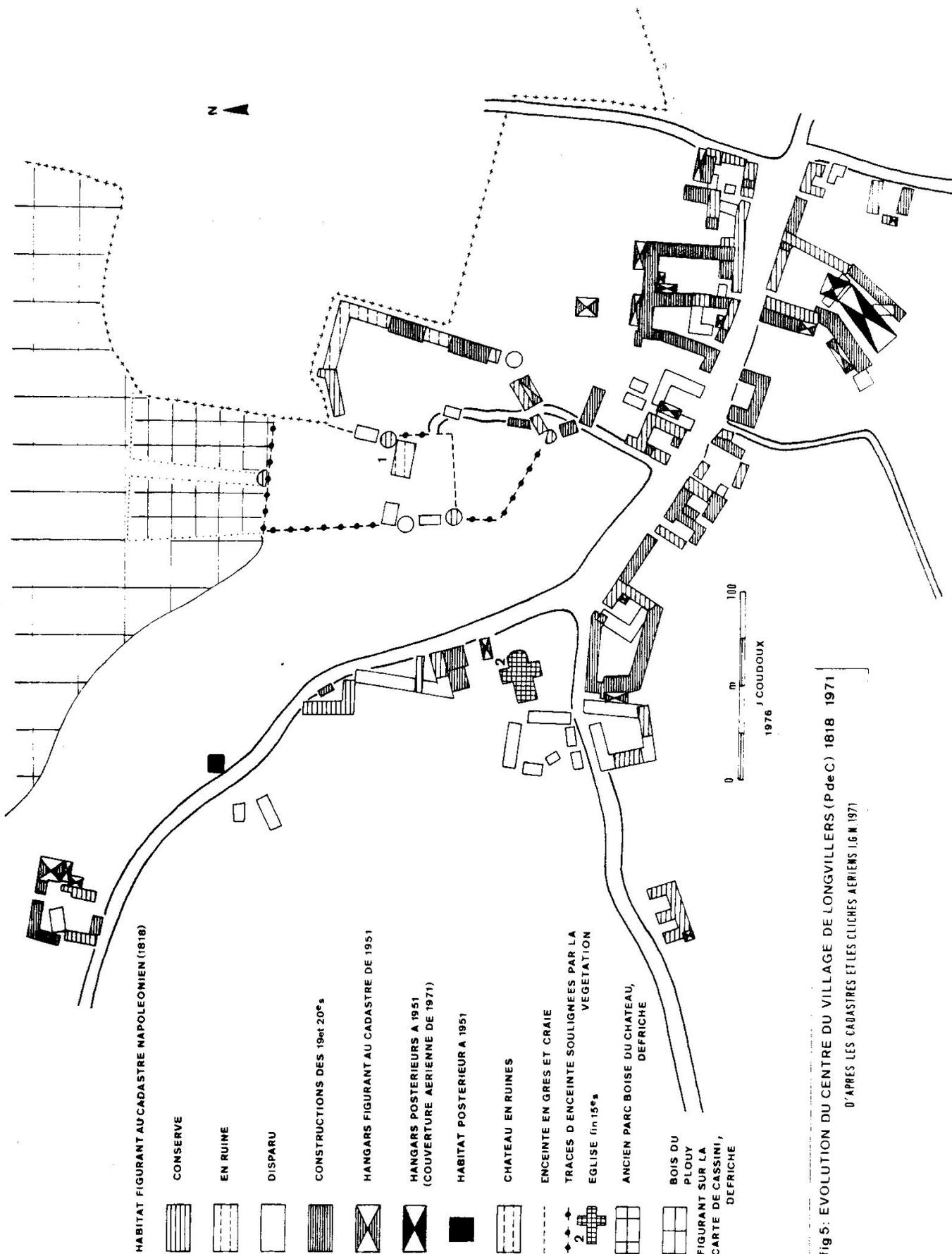


fig 5: EVOLUTION DU CENTRE DU VILLAGE DE LONGVILLERS (P de C) 1818 1971
 D'APRES LES CADASTRES ET LES CLICHES AERIENS I.G.M. 1971

d'autorisation de travaux pour toute velléité de changement (54). Il faut y ajouter l'exigence du respect d'un certain nombre de règles assez strictes pour les constructions permises : emploi de couleurs neutres, maisons n'excédant pas un étage, au toit obligatoirement en tuiles rouges, avec une pente de 40 à 45 % et des murs en briques du pays, crépis ou badigeonnés mais non peints ; hangars agricoles avec toits en fibrociment teinté dans la masse (couleur tuile vieillie par exemple) (4). Mais nous avons vu que l'ancienneté de l'habitat était justement l'une des caractéristiques de Longvillers (55) et que les demandes récentes de permis de construire ne visaient en fait qu'à des remaniements secondaires. Nulle pression démographique n'entraîne ici le besoin de construire et c'est plutôt l'abandon progressif des maisons existantes qui menacerait à terme le noyau villageois. Pourtant, le danger de destruction de l'harmonie architecturale du bourg est réel, à preuve l'école et la maison de l'instituteur, construites récemment à la limite du périmètre de sauvegarde : on ne peut malheureusement que relever l'erreur de goût et le manque de concordance avec le style local.

Il faut remarquer que l'église n'a pas eu comme seuls protecteurs la commune qui en est propriétaire et l'Etat qui doit contribuer pour 50 % au moins à chacune de ses réparations (56). Le marquis François de Longvillers, mort récemment, ne s'est jamais désintéressé de l'édifice qui servait de chapelle au château et voulait, il y a dix ans encore (1), s'occuper personnellement de l'entretien de certaines de ses parties. La présence de la mémoire de ses ancêtres dans le transept n'est évidemment pas étrangère à cette sollicitude (57).

3. Pour la sauvegarde d'ensemble du village.

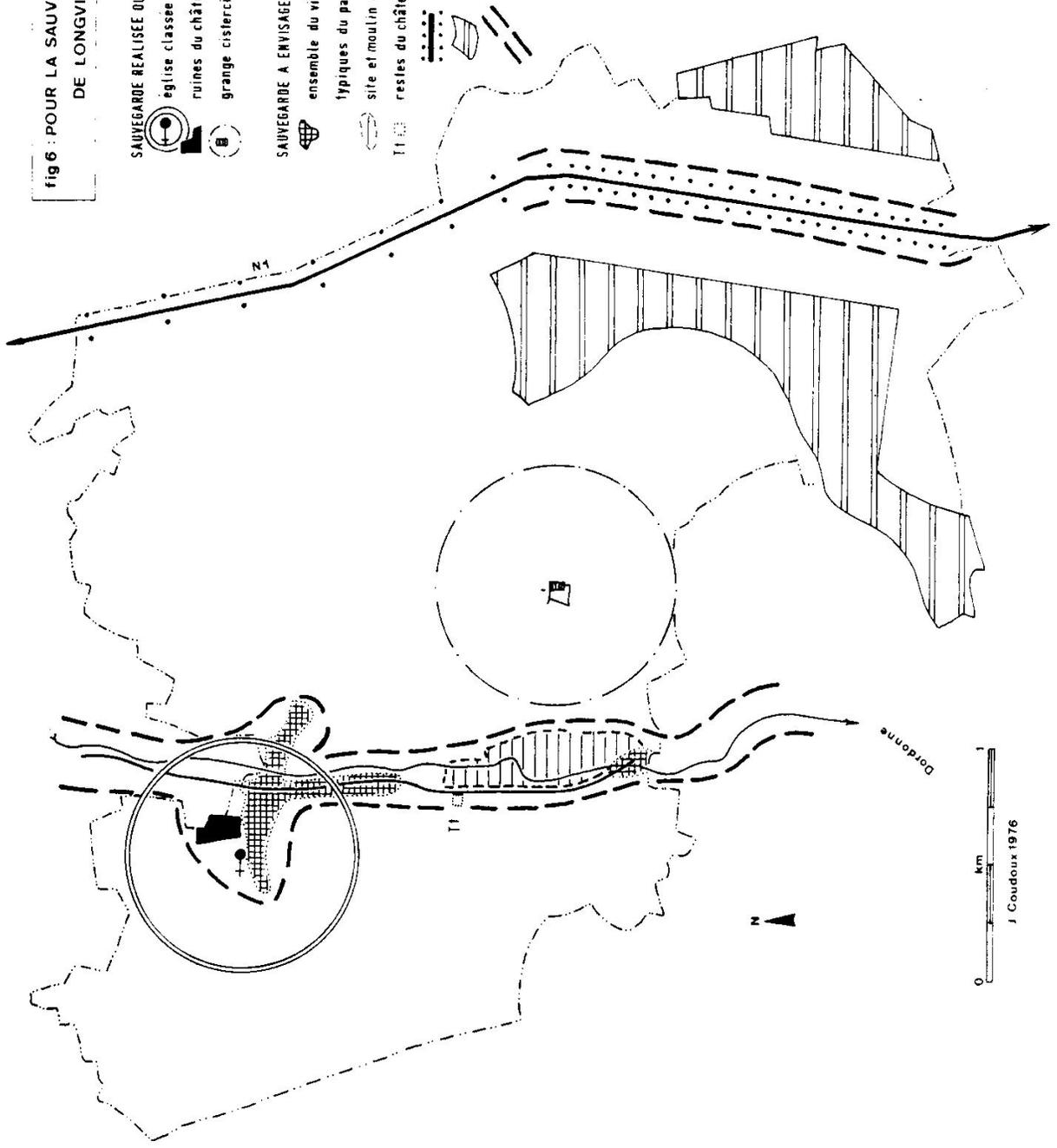
Le classement ponctuel ne représente plus nulle part en France une protection suffisante pour sauvegarder efficacement les paysages dont on voudrait contrôler l'évolution dans les années à venir. La commune de Longvillers relève de ce cas et mériterait qu'une sauvegarde à son égard soit dorénavant envisagée de façon plus globale.

a) Les "atouts" du site .

On est immédiatement conquis en approchant du bourg par l'aspect demeuré très "agreste" de la vallée de la Dordogne et le caractère "typique" de l'ordonnance villageoise : petites maisons basses aux murs blancs soigneusement crépis ou de belle pierre taillée, toits de cette couleur indéfinissable de la tuile rouge vieillie, hauts portails ouvrant sur les vastes cours intérieures des fermes. L'église se dresse un peu à

fig 6 : POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LONGVILLERS

- SAUVEGARDE REALISEE OU EN COURS :**
-  église classée monument historique (6-8-1932)
 -  ruines du château, site classé (30-4-1919)
 -  grange cistercienne, dossier d'inscription en cours
- SAUVEGARDE A ENVISAGER :**
-  ensemble du village et du hameau de l'Abbaye, typiques du pays de Montreuil traditionnel.
 -  site et moulin de l'abbaye de Longvillers
 -  restes du château de Tosteville
 -  rangée d'ormes quadruple
 -  restes de la forêt de Longvillers à classer en zone pittoresque



J. Coudoux 1976

l'écart, encore enveloppée de son cimetière et d'un large espace herbu que dominent les ruines du château, en partie masquées par un écran de vieux arbres.

L'aspect ancien du village ne doit toutefois tromper personne. Si l'ensemble du "bâti" communal est en majorité centenaire (55), il n'a toutefois pas toujours été frappé d'immobilisme : la comparaison de sa physionomie sur les deux cadastres napoléonien et actuel est révélatrice à ce sujet (fig. 5). Grâce probablement au réemploi de pierres provenant des murs du château et des bâtiments de l'abbaye, certaines fermes ont considérablement accru leur taille, voire déplacé leur centre, ce essentiellement au cours du XIX^e siècle ; elles ne s'étendent plus maintenant que par multiplication de hangars plus ou moins importants. Il faut néanmoins souligner que nombre de murs, sinon des bâtiments entiers, ont plus de 150 ans d'âge. Nous savons par ailleurs que le "vieux moulin" comme la Longueroye comptent des éléments datés beaucoup plus anciens.

Le site de l'abbaye possède aussi son cachet et sa valeur car, outre le fait qu'il attire par son aspect reposant, il recèle probablement sous ses riches prairies les structures enfouies des bâtiments abbaciaux et peut-être encore quelque pierre tombale d'abbé ou de fermier de la Longueroye (8).

b) Les "menaces" sur le site .

Elles consistent essentiellement dans la proximité de la côte et de la station du Touquet, dans le projet d'aménagement de la Canche en barrage ou de toute autre façon, dans la mode aussi de la "fermette", entraînant bien souvent une transformation outrée de la maison rurale abandonnée. Cette partie de l'arrière-pays de la Côte d'Opale est encore pratiquement vierge de toute retombée touristique, mais pour combien de temps ?

c) Vers une "sensibilisation" pour la sauvegarde .

L'intérêt pour une préservation plus ample que celle assurée actuellement à Longvillers est apparu à l'occasion de l'enquête préfectorale de 1970 sur les "richesses naturelles" régionales (58). La vallée de la Dordogne dans son ensemble n'est pas retenue comme le sont ses voisines, celles de la Course, de la Créquoise, de la Planquette et de la Ternoise (fig. 1), car elle ne présente pas l'intérêt biocénotique désiré ; par contre, trois communes seulement, dont Longvillers, sont retenues dans

le Pays de Montreuil (pour le Nord de la Canche et l'ouest de la Course). La désignation du site sur la fiche communale fait état de "l'abbaye et de son vieux moulin à eau (sud de la commune, lieu-dit l'Abbaye), et de la Longueroye". La justification pour la protection est la suivante : "ruines et témoignage de techniques anciennes (grange et moulin à eau)", la valeur scientifique ou esthétique actuelle étant estimée sous la mention "intérêt esthétique et archéologique". Mais l'enquêteur n'insiste pas pour une urgence de la protection. Cette enquête a néanmoins déjà eu un commencement d'effet puisque la grange de la Longueroye est en voie de classement (53)

Depuis, l'idée de sauvegarde du cadre de vie a fait son chemin et le cadeau non négligeable fait par l'histoire à Longvillers peut s'intégrer dans "le potentiel touristique important" relevé pour l'ensemble du Val de Canche dans la brochure éditée sous les auspices du Ministère de l'Agriculture (59) : On y cite "les villages ... dotés de belles églises, de fermes anciennes et de vieux manoirs" et l'on y signale "de nombreux monuments et des demeures anciennes (témoignant) d'un riche patrimoine historique et artistique" ; on y ajoute que "certains sites naturels mériteraient sans doute d'être classés".

Les propositions pour un plan d'aménagement de la région, faites par le même organisme (Atelier d'Aménagement Rural du Pas-de-Calais) (60) au cours de 1975 apportent d'intéressantes précisions. Dans la rubrique "Sauvegarder le cadre de vie", il est reconnu que "le Val de Canche offre sans contestation un cadre de vie de toute beauté et parmi les plus agréables de notre région", mais qu'il est "un cadre fragile" ; en conséquence "il faudrait veiller scrupuleusement" à le sauvegarder "en contrôlant le développement des nouvelles constructions, en définissant et en proposant des normes esthétiques, ... , en luttant contre la pollution des rivières, en protégeant et en entretenant le patrimoine historique et artistique".

Le voeu est formulé (Action 44) de classer les différents affluents de la Canche en "*zones pittoresques* ... afin d'en protéger les sites, qui sont actuellement compromis par le manque d'esthétique des nouvelles constructions plus encore que par leur nombre. Le classement en "*zone sensible*" (actuellement appliqué à la vallée de la Course) s'est avéré inefficace, dans la mesure où il ne définit pas de normes esthétiques réellement adaptées au caractère local, mais se contente d'un voeu très

général sur l'intégration des constructions au paysage. Le classement en "zones pittoresques", en associant l'obtention du permis de construire au respect de quelques normes esthétiques bien caractéristiques et en favorisant le "conseil architectural", aboutirait à concilier le développement des constructions avec l'harmonie du site". Et le conseil suit (Action 45) "d'inciter à la recherche de constructions intégrées au paysage ... par la réalisation et la diffusion d'une brochure présentant quelques croquis et photos de constructions qui soient esthétiques et particulièrement bien intégrées aux sites".

d) Quelques propositions concrètes (fig. 6).

Elles envisageraient de classer en "zones pittoresques" non pas seulement la vallée de la Dordogne et donc le village entier de Longvillers, mais aussi, à l'autre extrémité de la commune, la quadruple rangée d'ormes ombrageant la R.N. 1, à l'endroit où celle-ci traverse les parties subsistantes de la forêt de Longvillers.

Il ne suffirait pas non plus de veiller simplement à l'esthétique des éventuelles constructions nouvelles le long de la Dordogne ou au pied du château (l'école et la maison de l'instituteur servant justement d'alarme). Il faudrait en outre veiller, le plus discrètement et le plus esthétiquement possible à un aménagement ou à une valorisation du patrimoine artistique existant. Les "actions" suivantes pourraient être engagées à plus ou moins brève échéance :

- 1 - la rédaction d'un dépliant communal donnant des indications précises sur la variété et la valeur du patrimoine,
- 2 - la fouille systématique du site de l'abbaye ; dans le cas probable de la découverte des structures enterrées, l'exposition permanente de certains de leurs éléments ; et dans le cas de trouvailles intéressantes, l'édification d'un petit musée rural, dont le bâtiment pourrait être construit dans le style de la grange ancienne proche du moulin (fig. 3a, 11/2). L'emploi de gardien pourrait maintenir un jeune au pays ;
- 3 - la visite de la grange de la Longueroye, permise à certains moments de la semaine ou plutôt du mois permettrait de mieux répartir la venue du public qui ne se limite plus à de simples initiés depuis que des études ré-

entes en ont signalé l'existence et l'intérêt (8 et 38) ; l'interdiction formelle "d'enlaidir" en quoi que ce soit l'environnement du château et de l'église, par des panneaux publicitaires, des signaux routiers trop visibles, un parking, etc ... afin de conserver voire d'accroître le public de peintres qui vient volontiers camper son chevalet au centre du village.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Le mieux serait de la grossir à bon escient, dans le meilleur intérêt de la commune, de ses habitants et de la qualité de leur cadre de vie.

CONCLUSION :

Il ne serait pas étonnant que le village de Longvillers soit en train de vivre ses dernières années de forte ruralité. Le faible éloignement de la Côte d'Opale dont l'encombrement est grandissant, la proximité de la Vallée de la Canche et sa fréquentation de plus en plus dense, la traversée enfin du territoire communal par la R.N. 1 sont autant de raisons pour que des "forains" en nombre croissant soient attirés dans un proche avenir par le caractère calme et reposant du site. Le village en ce cas changerait vite d'allure car, ses structures paysannes s'affaiblissant peu à peu par exode et vieillissement, il opposerait peu de résistance à des sollicitations pressantes. Qui plus est, la structure même de la répartition spatiale de la propriété favoriserait la rapidité de l'évolution ; c'est en effet là où elle est la plus petite, donc la plus vulnérable, que se localise le plus fort coefficient d'attraction ; le caractère monolithique de la grande propriété et son isolement sur le plateau la rend quasi étrangère à la vie de la vallée et à son destin.

Devant l'avenir probablement inéluctable du reflux progressif des investissements fonciers de la côte et du Val de Canche vers ses vallées affluentes (la Course en est le premier exemple), il est temps encore pour Longvillers de prévoir et de prendre toutes mesures de protection et de sauvegarde nécessaires : raisonnables sans immobilisme, esthétiques sans atteintes au confort, dynamiques par la valorisation qu'elles pourraient susciter et assurer du patrimoine villageois. Il serait désolant que, faute d'avoir envisagé suffisamment tôt l'avenir de leur commune, les habitants de Longvillers ne sachent pas transmettre dans les meilleures conditions la richesse du cadre de vie que leur ont légué leurs ancêtres.

J. COUDOUX.
Janvier 1976.

- NOTES -

- (1) Etude sur le terrain menée avec l'aide de R. BERGER (Lille III) et d'un groupe d'étudiants (C. CONRARD, B. DUJARDIN, E. LAURENT, M. MEURISSE, M.J. METTE) en Avril 1975 et complétée par la suite.
- (2) INSEE, recensements généraux de la population : 1962 et 1968, résultats communaux exhaustifs ; 1975, premières estimations.
- (3) G. BELLART, P. BOUGARD, C. ROLLET. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Pas-de-Calais. 2t. Université de Lille III, Ed. Univ., 1975. (Longvillers, t. II, pp. 883-884).
- (4) Agence départementale des Bâtiments de France. Pas-de-Calais. Enquête orale.
- (5) Matrices cadastrales de Longvillers : révisée pour 1963, révisée pour 1974.
- (6) Recensements généraux agricoles de 1942, 1955, 1970 : fiches communales.
- (7) Le Val de Canche. Minist. de l'Agriculture, département du Pas-de-Calais. Atelier d'aménagement rural (AAR), décembre 1974. 93 p.
- (8) A. LEROY. Les vieilles fermes du Pays de Montreuil. 2 vol. Bibl. des Ed. locales. Montreuil, Imprimerie Henry, 1972-1973. (cf. infra, notes (36), (37)).
- (9) L. TRENARD .. (sous la direction de) Histoire des Pays-Bas français. Flandre, Artois, Hainaut, Boulonnais, Cambrésis. Collect. Univers de la France. Toulouse, Privat, 1972 (p. 81).
- (10) SOUQUET. Note sur Longvillers. (Bull. Com. Antiq. Dép. Pas-de-Calais, t II, 1862-67, p. 70-74).
- (11) Dictionnaire historique et archéologique du département du P. de C. Com. Dép. des M. Hist. Arrondissement de Montreuil (De Calonne). Arras Sueur-Charruey, 1875. (p. 112-118).
- (12) R. RODIERE. La Picardie historique et monumentale. Le Pays de Montreuil. Société des Antiquaires de Picardie, Amiens-Paris, Picard, 1933 , (p. 288-303).
- (13) M. R. LEPOUTRE. Itinéraires en Boulonnais. Pochette M, Frencq, Longvillers. N° 51, 53 et 53 bis. Les Itinéraires de la jeunesse. Echinghen. s. d.
- (14) Guide touristique de la Côte d'Opale. Douai, Imprimerie commerciale, 1970. (p. 480-481).
- (15) Archives Dép. du P. de C., Série Q. IIe District de Boulogne. 2e O (émigrés). 1° Immeubles. Estimations, soumissions et ventes antérieures au 28 Ventôse an IV. Les biens de la famille de Bernes de Longvillers soumis à vente le 19 Prairial an III semblent constitués de la façon suivante : un château-ferme contenant 248 mesures de terres, affermé à un certain J.M. JUMÉZ, qui avait renouvelé son bail pour 9 ans le 19 juillet 1789, sous la signature de DUMOULIN, procureur de la commune, et de HAUDIQUET ; une ferme avec terres et pâtures et 2 moulins : un moulin à vent et 8 mesures de Rietz, un moulin à eau et 2 mesures de

prés et jardin.

- (16) Epigraphie du Pas-de-Calais. Arrondissement de Montreuil (R. RODIERE). (Comm. départ. des Monuments Historiques, t. IV, fasc 1, 1902, p. 60-73).
- (17) Dom COTTINEAU. Répertoire topographique des abbayes et prieurés. 2t. Mâcon, 1939.
- (18) Dom BECQUET. Abbayes et prieurés, n. XIV, Diocèse d'Arras, province de Cambrai. (Revue Mabillon, n° 257, Juillet-Sept. 1974, p. 446-449).
- (19) Selon SOUQUET (10), le site de Longvillers aurait attiré d'autres abbayes avant le XIIe siècle et St Bertin de St-Omer comme la Trinité de Rouen y auraient possédé terres labourables et vignes. Le renseignement est erroné : l'auteur a utilisé pour le cartulaire de St Bertin de St-Omer l'édition de B. Guérard, Collection des Documents inédits, Cartulaires, t. III, Paris, 1840, dans laquelle se trouvent à la suite l'un de l'autre le cartulaire de St Bertin et celui de la Trinité de Rouen. La table des matières du premier ne contient rien sur Longvillers ; seule celle du second indique un "Longueville" situé près de Vernon. La remarque de SOUQUET a malheureusement été reprise dans le dictionnaire historique et archéologique, *op. cit.* note (11), un peu postérieur.
- (20) Déclaration des revenus sujets à décime de l'abbaye de Longvillers. 1728. (Bibl. Munic. de Boulogne-sur-Mer, MS 561/975, 2e liasse, n° 12, cité dans note (21) ; Archives Départ. du Pas-de-Calais, Arras, 1 G 43).
- (21) HELIOT-Restauration de l'abbaye de Longvillers au XVIIIe siècle. (Bull. com. des Mon. Hist. t. VII, 1945, p. 485-486).
- (22) Archives Dép. du P. de C., Série Q. IIe District de Boulogne. 1ère O (religieux). 1° Immeubles. Estimations, soumissions et ventes antérieures au 28 Ventôse an IV. Dans les soumissions à vente du 19 Prairial an III, les biens de l'abbaye se décomposent ainsi : maison et réserve de l'abbaye avec 17 mesures de prés et pâtures ; ferme de la Longueroye avec 574 mesures de terre ; bois répartis en 4 lots de 190, 90, 50 et 30 mesures. La maison et sa réserve (le moulin) furent vendues le 5 mars 1791. La ferme de la Longueroye fut adjugée définitivement le 6 avril 1791.
- (23) LOISNE (A. de). Dictionnaire topographique du département du P. de C. Paris, Imprimerie Nationale, 1907. in 4°. (p. 230-231).
- (24) M. GYSSELING. Toponymisch Woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord Frankrijk en West Duitsland (voor 1226). Belgisch Interuniversitair Centrum voor Neerlandistiek. 1960 (p. 633).
- (25) Rédigé avec les conseils de R. BERGER, Lille III. Institut de Français.
- (26) R. FOSSIER. La terre et des hommes en Picardie. Thèse Lettres 2 vol. Paris-Louvain, 1968. (t. I, p. 416, note 183).

- (27) R. RODIERE, *op. cit.* note (12), planche XXXV, h.t.
- (28) Cadastre dit "napoléonien", datant de 1818.
- (29) R. RODIERE. De l'utilité du blason pour dater les églises. (Mém. Com. M. Hist. du Pas-de-Calais, t. III, 1910-1935, p. 418-419).
- (30) HELIOT. L'église de Longvillers. (Bull. C.M.H. du P. de C., t. VII, 1945, p. 501-502).
- (31) R. RODIERE. Note épigraphique sur Longvillers et diverses localités. (Bull. C.M.H. du P. de C., t. VI, 2e série, 1935, p. 614-615).
- (32) R. RODIERE. Notes sur quelques cloches anciennes de Picardie et d'Artois. (Mem. Com. M. Hist. du P. de C, t. II, 1899, p. 334-337).
- (33) R. RODIERE. Liste des objets mobiliers classés comme monuments historiques. (Bull. C.M.H. du P. de C., 1920, t. IV, p. 39 et 66).
- (34) R. RODIERE. Les monuments funéraires de l'église de Longvillers. (Bull. C.M.H. du P. de C., t. IV, 1921, p. 472-473).
- (35) Epigraphie du Pas-de-Calais. Arrondissement de Montreuil (R. RODIERE). (Com. Départ. des Monuments Hist, t. VI, fasc. 6, 1929, p. 1265 ; fasc. 7, 1934, p. 1392-1393)
- (36) A. LEROY. *op. cit.*, note (8), t. I, p. 241-243.
- (37) A. LEROY. *op. cit.*, note (8), t. I, p. 234-240.
- (38) A. LEROY, P.A. WIMET. La grange cistercienne de la Longueroye. (Bull. C.M.H. du P. de C., t. IX, n° 2, 1972, p. 154-163).
- (39) J. DELEPIERRE. Trouvaille de monnaies anciennes à Longvillers. (Bull. C.M.H. du P. de C., t. IV, 1920, p. 128-129).
- (40) Séminaire de Photo-Interprétation de J.R. GABORIT, IIe section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Constitution de fiches archéologiques pour les monuments détruits du Moyen-Âge.
- (41) Couverture aérienne régulière de la France. IGN, 1971. (71 FR 2113/250, feuille de Montreuil au 1/50 000e, clichés n° 659 à 662, 1003 à 1005, émulsions panchromatique et infra-rouge).
- (42) D'après "l'état estimatif de la ferme de la Longueroye ..." daté de janvier 1791 (cf. n° 22), il semblerait que tout ce qui est situé au Nord du chemin de traverse au droit de Tatéville faisait alors partie des terres de la Cense de la Longueroye ou appartenait au sieur GUIZELAIN de Tatéville. Le mur est localisé comme suit dans la description des biens :

"4. Item une pâture nommée la pâture de l'abbaye contenant 6/4 M (mesure) environ, tenante d'une liste (d'un côté) vers Orient à la terre dite pâture sèche, d'autre liste vers Occident à la grande rivière, au-delà de laquelle est le mur du jardin de ladite abbaye et la pâture suivante (art. 5 ci-dessous) tenant d'un bout vers midi à la pâture du moulin, domaine de ladite abbaye, d'autre bout vers nord au sieur GUIZELAIN de Tateville.

"5. **Item une pâture** avec un pré y attenant contenant 6 M (mesures) environ dans laquelle pâture est une grange, tenant d'une liste vers orient à la susdite rivière au-delà de laquelle est la pâture de l'abbaye ... par un marteau au mur de ladite abbaye ; d'autre liste vers Occident à la rue de Tateville à Maresville ; d'un bout vers midi à la routière qui conduit à l'église de ladite abbaye, à cause dudit marteau au mur du jardin de ladite abbaye, d'autre bout vers Nord au dit Sieur de GUIZELAIN de Tateville".

- (43) L'exploitant de la pâture dans laquelle s'allongeait ce mur en aurait retrouvé des éléments en enfonçant des pieux. (cf. note (1)).
- (44) A. DIMIER. *Les moines bâtisseurs*. Architecture et vie monastique. Paris, Fayard, 1964. Collect. Résurrection du Passé (p. 49).
- (45) Archives Départ. du P. de C., Série Q, cf. notes (15) et (22).
- (46) cf. *supra*, 2e partie, paragr. 1.
- (47) cf. *supra*, 1ère partie, paragr. 3.
- (48) A. LEROY, *op.cit.*, note (8), t. I, p. 243-244.
- (49) Selon les appellations relevées dans les registres de Catholicité de l'abbaye par P.A. Wimet. Notes manuscrites communiquées à A. LEROY, *op. cit.* note (37).
- (50) De nombreuses publications, dont, citées abondamment *supra* : le Bulletin, l'Epigraphie du département, des Mémoires, un dictionnaire historique et archéologique ...
- (51) Liste des immeubles protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques et sur les sites dans le département du Pas-de-Calais (arrêtée au 31 décembre 1968 et mise à jour en 1973 et 1975). Ministère des Affaires Culturelles. Direction de l'architecture (p. 12).
- (52) La loi et le service des Monuments Historiques Français. Principaux textes ... La Documentation française et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites (CNMHS), 1974 : "... Est considéré, pour l'application de la présente loi (31.12.1913), comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou proposé pour le classement tout autre immeuble nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres". (p. 37, article 1).
- (53) Lille. Conservation des Bâtiments de France. Renseignements oraux.
- (54) "Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable". (*op. cit.* (52), p. 39, article 13 bis).

- (55) *cf supra*, 1ère partie, paragraphe 2.
- (56) La loi et le service des Monum. Hist. *op. cit.* note (52), art. 9.1.
p. 39.
- (57) *cf. supra*, chapitre III, paragr. 1. b.
- (58) Pré-inventaire des richesses naturelles de la France, départements du Nord et du Pas-de-Calais, 1970. Pour le Pas-de-Calais, dossier "Richesses esthétiques et culturelles", Archives Départementales, n° 15 976, fiche Longvillers (C.D.E. I₂, n° 77). Une carte synthétique a été réalisée par l'OREAM-Nord (format 21 x 47) sous le titre "Préinventaire des richesses naturelles Nord-Pas-de-Calais 1970".
- (59) Le Val de Canche, *op. cit.*, note (7), p. 50-59.
- (60) Le Val de Canche, Plan d'Aménagement Rural. Ministère de l'Agriculture. Département du Pas-de-Calais. Atelier d'Aménagement Rural (AAR). Août 1975.
-